



ICAO

**Vingt-et-deuxième réunion du Groupe régional AFI de Planification et de Mise en œuvre
(APIRG/22)
(Accra, Ghana, 29 juillet – 2 août 2019)**

**Point 2 de l'ordre du jour : Cadre de performance pour la planification et la mise en œuvre
au niveau de la région**

**RESULTATS DE LA DEUXIEME REUNION DU SOUS-GROUPE DE
L'EXPLOITATION DES AERODROMES ET DE L'ESPACE AERIEN (AAO/SG/2)**

(Présenté par le Président du Sous-Groupe)

RESUME

Cette note de travail présente le rapport de la deuxième réunion du Sous-Groupe APIRG de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien (AAO-SG/2), qui a eu lieu au Bureau Régional ESAF de l'OACI à Nairobi, au Kenya, du 21 au 25 mai 2018.

Le Sous-groupe a examiné les Conclusions/Décisions d'APIRG applicables à l'AAO-SG, recensé celles qui restent valables ainsi que les mesures à prendre pour faciliter leur mise en œuvre. Le Sous-groupe a également examiné l'état de mise en œuvre dans les domaines pour lesquels APIRG a adopté des projets spécifiques pour faciliter la mise en œuvre. Le Sous-groupe a finalement examiné et/ou mis à jour formulaires de compte rendu des carences dans le domaine de la navigation aérienne (ANRF), la base de données des carences de la navigation aérienne dans la région AFI et son mandat.

Les mesures à prendre par la réunion figurent au paragraphe 3

<i>Objectifs stratégiques</i>	A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D – Développement économique du transport aérien, et E – Protection de l'environnement.
-------------------------------	---

1 INTRODUCTION

1.1 La seconde réunion du Sous-groupe de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien d'APIRG (AAO-SG/2) s'est tenue à Nairobi, Kenya, du 21 au 25 mai 2018. Soixante (60) participants venus de seize (16) États et sept (7) Organisations internationales et régionales ont pris part à cette réunion. À toutes fins utiles, une copie du rapport de ladite réunion est jointe en Annexe à la présente note.

2. ANALYSE

2.1. Les questions ci-après ont spécialement retenu l'attention de l'AAO-SG.

2.2. La réunion a examiné la liste des Conclusions et Décisions d'APIRG applicables au Sous-groupe AAO. La réunion a fourni des orientations sur le mécanisme de suivi des actions requises par les États AFI, afin de faciliter et d'accélérer leur mise en œuvre. La réunion s'est félicitée des progrès réalisés par l'Afrique du Sud dans la mise en œuvre de certaines conclusions relatives à APIRG. L'état de mise en œuvre des Conclusions et Décisions d'APIRG examinées et mises à jour par la réunion figure à l'annexe 2A du rapport.

2.3 Planification et mise en œuvre

2.3.1 La réunion a pris note des divers problèmes rencontrés par le Sous-groupe AAO, notamment ceux liés à la mise en œuvre de la nouvelle structure d'APIRG, à la méthode de travail et à la mise en œuvre des projets approuvés par APIRG. La réunion a noté qu'aucun financement spécial n'est disponible dans le cadre de la nouvelle structure d'APIRG pour soutenir la mise en œuvre des projets. Enfin, la réunion a mis en lumière la nécessité d'améliorer le flux d'informations transmis par les États aux deux Bureaux régionaux AFI de l'OACI sur l'état d'avancement de la mise en œuvre.

Plan de Gestion des Codes SSR AFI

2.3.2 La réunion a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet révisé du plan de gestion des codes SSR AFI (ASCAAR) et a formulé les projets de Conclusions et Décisions suivants :

PROJET DE DECISION ASCAAR 2/01 : Projet Révisé du Plan de Gestion des Codes SSR AFI (CMP)	
Que, a) Le Projet du Plan de Gestion des Codes SSR AFI pour le rapport est approuvé ; b) Le projet CMP doit être coordonné avec l'IIM-SG/2 et d'autres directives, le cas échéant, doivent être fournies à l'Equipe du Projet ASCAAR pour ajuster le Plan en conséquence ; et c) Sur base des directives plus approfondies fournies par les Sous-groupes de l'AAO et de l'IIM, l'Equipe du Projet ASCAAR examine le Projet CMP et le soumet de nouveau à la réunion de l'AAO-SG/3 pour considération ultérieure et adoption par l'APIRG/22.	Impact attendu : <input type="checkbox"/> Politique / global <input checked="" type="checkbox"/> Interrégional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique
Pourquoi : Améliorer la disponibilité des codes SSR pour toutes les FIR AFI et les espaces aériens terminaux, améliorer la disponibilité et l'efficacité de l'utilisation des codes attribués et faciliter l'utilisation efficace et continue des codes SSR	
Quand: APIRG/23	Status: En cours
Qui: <input type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secrétariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs, Usagers de l'espace aérien	

PROJET DE CONCLUSION ASCAAR 2/02: Méthode d'Assignment des Codes en fonction de la Région d'Origine (ORCAM) avec Plusieurs Zones Participantes (PAs) dans la Région AFI	
<p>Que,</p> <p>a) La Région AFI adopte les mesures d'application de la Méthode d'Assignment des Codes en fonction de la Région d'Origine (ORCAM) avec plusieurs zones participantes ;</p> <p>b) Initialement, la Région adopte quatre Zones Participantes (PAs) alignées sur les zones de routage AFI actuelles, à mettre en œuvre une fois approuvées par l'APCC ;</p> <p>c) Le nombre et la structure des PAs doivent être étudiés davantage et ajusté en tenant compte des données, à jour, sur la configuration et le flux du trafic et soumis à l'APIRG/22 pour adoption et mise en œuvre en 2022 ; et</p> <p>d) Le Secrétariat assure la coordination entre l'OACI AFI et les Régions adjacentes si nécessaire.</p>	<p>Impact attendu :</p> <p><input type="checkbox"/> Politique / global</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Interrégional</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Economique</p> <p><input type="checkbox"/> Environnemental</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique</p>
<p>Pourquoi : Afin d'optimiser la disponibilité des codes SSR dans la région AFI à court et moyen termes (jusqu'à trois ans)</p>	
<p>Quand: 2022</p>	<p>Status:</p>
<p>Qui: <input type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secretariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs, Usagers de l'espace aérien</p>	

PROJET DE CONCLUSION ASCAAR 2/03: Partage des Codes SSR	
<p>Que,</p> <p>a) La Région AFI adopte l'approche du "partage des codes SSR" entre les FIR qui sont géographiquement et suffisamment variées et/ou là où l'assignation directionnelle des codes SSR rend pratique "le partage des codes" ;</p> <p>b) Le "partage des codes SSR " doit être mis en œuvre après que des évaluations sécuritaires adéquates aient été effectuées par les FIR concernées et qu'il y ait mise à jour des Lettres d'Accord ATS (LoAs), sauf lorsqu'un arrangement Régional ou Sous régional</p>	<p>Impact attendu :</p> <p><input type="checkbox"/> Politique / global</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Interrégional</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Economique</p> <p><input type="checkbox"/> Environnemental</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique</p>

<p>c) empêche une telle action ; et Les Bureaux Régionaux de l'OACI ESAF et WACAF soient dûment informés par les FIR respectives des dispositions spécifiques de partage des codes SSR, y compris l'accomplissement des étapes requises telles que les évaluations sécuritaires, au moins 60 jours avant la mise en œuvre des arrangements</p>	
<p>Pourquoi : En vue d'améliorer la disponibilité des codes SSR dans le CMP AFI, comme une étape initiale avant la mise en œuvre du Plan AFI de Gestion Révisé du code AFI</p>	
<p>Quand: 8 November 2018.</p>	<p>Status:</p>
<p>Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secretariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs, Usagers de l'espace aérien</p>	

<p>PROJET DE CONCLUSION ASCAAR 2/04: Temps d'occupation des codes SSR</p>	
<p>Que,</p> <p>a) Le temps d'occupation du code SSR (période de protection) a été changé de trois heures à deux heures maximum ;</p> <p>b) Le temps de protection du code inférieur à trois heures à appliquer dans une FIR spécifique devrait être justifié par le besoin, en tenant compte des facteurs tels que les temps de vol dans la FIR ou les groupes de FIR, selon le cas et appuyé par des évaluations sécuritaires appropriées conformément aux dispositions de gestion de la sécurité de l'OACI ; et</p> <p>c) Le Secrétariat prend des mesures nécessaires pour modifier le tableau d'assignation des codes SSR dans l'AFI ANP Doc 7474 avant le 16 août 2018 pour que les mesures soient applicables à partir du 8 novembre 2018.</p>	<p>Impact attendu :</p> <p><input type="checkbox"/> Politique / global <input checked="" type="checkbox"/> Interrégional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique</p>
<p>Pourquoi: En vue de faciliter la disponibilité accrue des codes SSR actuels attribués en attendant l'adoption et la mise en œuvre du Plan AFI complet Révisé de Gestion des Codes SSR.</p>	
<p>Quand: 8 novembre 2018</p>	<p>Status:</p>
<p>Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secrétariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input type="checkbox"/> Autres: ANSPs</p>	

PROJET DE CONCLUSION ASCAAR 2/05 : Feuille de route pour l'Automation du Plan de Gestion des Codes SSR	
Que, la Région AFI adopte la planification et la mise en oeuvre du CMP.	Impact attendu : <input type="checkbox"/> Politique / global <input checked="" type="checkbox"/> Interrégional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique
Pourquoi : En vue de permettre l'automation harmonieuse et progressive de la gestion des codes SSR et les efficacités prévues dans l'utilisation opérationnelle des codes SSR	
Quand: APIRG/22	Status:
Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secrétariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs, Usagers de l'espace aérien	

PROJET DE CONCLUSION 2/06: Collecte de données du flux et de la configuration du trafic dans la Région AFI et de l'interface avec d'autres Régions de l'OACI	
Que, a) Les Bureaux Régionaux OACI ESAF et WACAF avec le soutien du Groupe de Travail AFI de Prévision du Trafic (AFI TFG) prennent des mesures nécessaires pour obtenir des données de trafic à partir des Etats et des prévisions de trafic, et assurer la liaison avec les régions adjacentes en ce qui concerne le trafic et les besoins opérationnels dans l'interface entre les régions ; b) Les informations sur le trafic visé au point (a) ci-dessus seront collectées au cours de la seconde moitié de 2019 afin de garantir la pertinence des informations sur le trafic et des données à utiliser lors de l'examen de la structure et du nombre d'AP ; et c) D'ici mars 2019, le Secrétariat d'APIRG élaborera et distribuera aux États / ANSP un modèle à utiliser pour la collecte de données sur le trafic dans un format qui facilitera l'examen effectif du SSR CMP AFI ;	Impact attendu : <input type="checkbox"/> Politique / global <input checked="" type="checkbox"/> Interrégional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique
Pourquoi : En vue de faciliter la mise à jour effective et l'amélioration du Plan AFI de Gestion des Codes SSR pour être appliqué à long terme (au-delà de trois ans)	
Quand: Juin 2019	Status: En cours

Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secretariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs, Usagers de l'espace aérien	
PROJET DE DECISION ASCAAR 2/07: Ateliers pour faciliter la mise en oeuvre du Plan Révisé de Gestion des Codes SSR	
Que, a) Les Bureaux Régionaux ICAO ESAF et WACAF préparent des ateliers aux fins de formation et de sensibilisation sur le nouveau CMP et faciliter la coordination entre les Unités ATS ; et b) Les Ateliers doivent être menés d'ici mars 2019 afin de faciliter la préparation à la mise en œuvre et doivent cibler le personnel ATS et CNS en charge des opérations.	Impact attendu : <input type="checkbox"/> Politique / global <input checked="" type="checkbox"/> Interrégional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique
Pourquoi : En vue de faciliter une transition sur et harmonieuse du Plan actuel d'Assignment des Codes au nouveau Plan de Gestion des Codes SSR (CMP)	
Quand: Mars 2019	Status: En cours
Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secretariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input type="checkbox"/> Autres: ANSPs, Usagers de l'espace aérien	

Navigation basée sur les performances (PBN)

2.3.3 La réunion a reconnu que le concept d'espace aérien PBN est un élément essentiel de la mise en œuvre de la PBN et a noté que l'AFPP avait organisé trois ateliers en 2017 et 2018 afin de sensibiliser les États et de fournir les orientations nécessaires. Il a été noté que dans la zone ESAF, seize États sur vingt-quatre, représentant 67% des États, ont élaboré et soumis leur plan national de mise en œuvre de la PBN au Bureau régional de l'OACI. Dans la zone WACAF, 21 États sur 24, représentant 88% des États, ont élaboré et soumis leur plan national de mise en œuvre de la PBN, représentant 88% des États. La réunion a formulé le projet de Conclusion suivant:

PROJET DE CONCLUSION 2/08: Amélioration et financement des Plans des Etats pour la Mise en œuvre de la PBN	
Que, les États qui ne l'ont pas encore fait sont priés de revoir leurs plans de mise en œuvre de la PBN pour s'assurer qu'ils sont suffisamment robustes et détaillés pour soutenir efficacement leur mise en œuvre et qu'ils soient formellement adoptés au niveau approprié de l'État / ANSP et financés en conséquence.	Impact attendu : <input type="checkbox"/> Politique / global <input checked="" type="checkbox"/> Interrégional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique
Pourquoi: En vue d'atteindre les objectifs régionaux relatifs à la mise en oeuvre de la PBN tels qu'adoptés par APIRG	
Quand: December 2020	Status: 79% achevé

Qui: Coordinateurs Etats OACI Secrétariat OACI HQ Autres:
ANSPs, Usagers de l'espace aérien

Recherches et sauvetages (SAR)

2.3.4 La réunion a été informée des progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets du plan AFI relatifs au SAR et a adopté le projet de Conclusion suivant :

PROJET DE CONCLUSION 2/09 : Suivi des Projets SAR du Plan AFI pour les États AFI	
<p>Que,</p> <p>a) Les Etats bénéficiaires accélèrent l'élaboration et l'opérationnalisation de leurs plans SAR, qui devraient inclure les agences de l'État qui seraient impliquées dans le soutien de l'opération SAR ;</p> <p>b) Les Etats bénéficiaires coordonnent directement avec les autorités en charge des opérations de recherche et de sauvetage dans les États limitrophes et prendre des dispositions pour la signature de leurs accords SAR dès que possible et en informer les Bureaux régionaux ESAF et WACAF ;</p> <p>c) Les Etats bénéficiaires utilisent les cadres des Communautés Economiques Régionales (CER) pour permettre la signature des accords SAR en suspens lorsqu'une intervention de haut niveau est requise ;</p> <p>d) Sur demande, les États AFI disposant de l'expertise et des ressources SAR nécessaires aident les autres États à améliorer leur organisation et leurs capacités SAR ; et</p> <p>e) L'IATA / les compagnies aériennes incluent les exigences SAR dans le cadre de leur évaluation pré-opérationnelle et des groupes techniques / missions dans les États/ANSP.</p>	<p>Impact attendu :</p> <p><input type="checkbox"/> Politique / global <input checked="" type="checkbox"/> Interrégional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique</p>
Pourquoi: Donner priorité aux Etats bénéficiaires des Projets SAR du Plan AFI	
Quand:	Status:
<p>Qui: <input type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secrétariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs, Usagers de l'espace aérien</p>	

Etablissement d'une FIR au Soudan du Sud

2.3.5 La réunion a pris note des efforts déployés par l'OACI pour faciliter les processus relatifs à la décision adoptée par le Soudan du Sud et le Soudan, devant permettre au Soudan du Sud de s'acquitter directement de ses responsabilités au titre de l'article 28 de la Convention de Chicago

l'espace aérien au-dessus de son territoire et a approuvé le projet de Conclusion suivant :

PROJET DE CONCLUSION 2/10: Délimitation de la Région d'Information de Vol (FIR) du Soudan du Sud	
Que, L'APIRG approuve la délimitation de la nouvelle FIR dans laquelle le Soudan du Sud aura la responsabilité de fournir des services de navigation aérienne.	Impact attendu : <input type="checkbox"/> Politique / global <input checked="" type="checkbox"/> Interrégional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique
Pourquoi: Pour la mise en place de la nouvelle FIR dans laquelle le Soudan du Sud aura la responsabilité de fournir des services de navigation aérienne	
Quand: APIRG/22	Status:
Qui: <input type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secrétariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs, Usagers de l'espace aérien	

Restructuration de la FIR de Kigali

2.3.6 La réunion a été informée que le Rwanda avait communiqué en mars 2018 son intention de commencer à fournir les services ATS dans l'ensemble de la FIR Kigali, y compris l'espace aérien supérieur dans lequel les services ATS sont actuellement fournis par Dar es Salaam. La réunion a pris acte des activités de coordination entreprises à cette fin et formulé le projet de Conclusion suivant :

PROJET DE CONCLUSION 2/11: Restructuration de la région d'information de vol de Kigali	
Que, APIRG approuve la restructuration de la Région d'information de vol (FIR) de Kigali.	Impact attendu : <input type="checkbox"/> Politique / global <input checked="" type="checkbox"/> Interrégional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique
Pourquoi : Pour inclure l'espace aérien supérieur dans lequel les services ATS est actuellement fourni par Dar es Salaam.	
Quand: APIRG/22	Status:
Qui: <input type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secrétariat <input checked="" type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres: APIRG	

Relocalisation du FIC de Mogadiscio

2.3.7 La réunion a pris acte des efforts en cours pour déplacer le Centre d'information de vol (FIC) de Mogadishu, sur la base d'un plan de transition approuvé par la Direction de la coopération technique de l'OACI, en étroite collaboration avec le Gouvernement fédéral somalien (FGS), et a approuvé le projet de Conclusion suivant :

PROJET DE CONCLUSION 2/12: Relocalisation du FIC Mogadiscio de Nairobi à Mogadiscio, les changements organisationnels des services ATS et les améliorations opérationnelles de l'espace aérien	
<p>Que,</p> <p>a) La Somalie est priée de mener à bien les évaluations de sécurité nécessaires et les mesures d'atténuation applicables conformément aux dispositions de l'Annexe 11, de l'Annexe 19 et du Doc PANS-ATM 4444, avant toute modification opérationnelle, y compris la mise en œuvre du service de contrôle de la circulation aérienne et celui de l'ADS-C / CPDLC ;</p> <p>b) Pour minimiser le risque de dégradation de la sécurité au cours des essais ADS-C / CPDLC, lesdits essais doivent être précédés de la mise en place d'un service de contrôle de la circulation aérienne ;</p> <p>c) L'OACI est priée de continuer à fournir des conseils et une assistance à la Somalie et au service FISS, selon les besoins ;</p> <p>d) La Somalie / le FISS devrait continuer à informer les usagers de l'espace aérien de la transition et de la disponibilité des services associés en temps opportun ; et</p> <p>e) Les usagers de l'espace aérien sont invités à signaler les incidents à l'État, à l'IATA et à l'OACI pour les mesures de suivi nécessaires, y compris les mesures d'atténuation.</p>	<p>Impact attendu :</p> <p><input type="checkbox"/> Politique / global</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Interrégional</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Economique</p> <p><input type="checkbox"/> Environnemental</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique</p>
<p>Pourquoi : Dans le cadre des mesures visant à renforcer la sécurité en matière de changements organisationnels et opérationnels dans la FIR Mogadiscio.</p>	
<p>Quand: APIRG/22</p>	<p>Status:</p>
<p>Qui: <input type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secrétariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres: Usagers de l'espace aérien</p>	

Enquête IATA sur les services mobiles aéronautiques pour la région AFI

2.3.8 La réunion a pris note du rapport de la dernière enquête sur les services mobiles aéronautiques pour la région AFI, réalisée par l'IATA, du 8 au 22 février 2017, qui visait à déterminer la couverture VHF réelle et la qualité des services fournis aux utilisateurs par les services HF et CPDLC. La réunion a identifié la nécessité pour les ANSP AFI de prendre des mesures supplémentaires, ce qui témoigne de lacunes persistantes dans la fourniture des services mobiles aéronautiques, et a formulé le projet de Conclusion suivant :

PROJET DE CONCLUSION 2/13 : Efforts pour répondre aux lacunes en matière de services mobiles aéronautiques	
Que, Les ANSP de la région AFI concernés, établissent des accords de niveau de service (SLAs) avec les utilisateurs et collaborent pour identifier les mesures permettant de remédier à ces défaillances.	Impact attendu : <input type="checkbox"/> Politique / global <input checked="" type="checkbox"/> Interrégional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique
Pourquoi : Pour remédier aux carences des communications mobiles liées aux ondes métriques, décimétriques et aux CPDLC	
Quand: 2020	Status:
Qui: <input type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secrétariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs	

Communication et de la surveillance basées sur les performances (PBCS)

2.3.9 La réunion a examiné l'évolution de la mise en œuvre de la communication et de la surveillance basées sur les performances (PBCS), en tenant compte d'autres discussions antérieures qui remontent à APIRG/17 en 2010. La réunion a convenu de la nécessité d'accélérer la mise en place d'un mécanisme de suivi du PBCS dans la région AFI, en considérant l'approche adoptée par d'autres régions de l'OACI pour tirer parti des organisations de surveillance du RVSM déjà existantes pour diverses raisons, notamment opérationnelles et institutionnelles. En conséquence, le Sous-groupe a formulé le projet de Conclusion suivant :

PROJET DE CONCLUSION 2/14: Mise en place du suivi de la communication et de la surveillance basées sur la performance AFI (PBCS).	
Que, a) La surveillance AFC PBCS devrait être établie dans le cadre du mécanisme de surveillance AFIRMA;	Impact attendu : <input type="checkbox"/> Politique / global <input checked="" type="checkbox"/> Interrégional <input checked="" type="checkbox"/> Economique

<p>b) L'OACI demande formellement à l'Afrique du Sud de faciliter l'inclusion du suivi du BCS dans les fonctions et responsabilités de l'Agence Régionale de Surveillance AFI (ARMA) et de fournir l'expertise nécessaire pour les deux domaines fonctionnels (RVSM et PBCS), ainsi qu'un soutien afférent aux États et aux fournisseurs de services, le cas échéant</p> <p>c) L'Afrique du Sud soit mandatée pour élaborer un mécanisme de recouvrement des coûts conformément aux politiques de l'OACI et en coordination avec les utilisateurs et les ANSP AFI, et fournir une mise à jour aux États AFI et aux ANSP par le Secrétariat et le cadre APIRG;</p> <p>d) Le Secrétariat fournisse l'assistance et le soutien nécessaires pour faciliter la mise en place rapide du mécanisme de suivi PBCS AFI ; et</p> <p>e) Le mandat proposé de l'ARMA concernant la surveillance du PBCS à l'appendice 3E du présent rapport soit revu et mis à jour le cas échéant.</p>	<input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique
<p>Pourquoi : Pour mettre en œuvre la procédure de suivi PBCS régionale pour la Région AFI à l'appui des dispositions de l'Annexe 11 de la Convention de Chicago, en particulier les normes 2.8, 2.9, 3.3.5.2 et en tenant compte des modèles de surveillance PBCS dans d'autres régions OACI</p>	
<p>Quand: APIRG/22</p>	<p>Status:</p>
<p>Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secrétariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres:</p>	

Espace RVSM – 11^{ème} évaluation AFI du risque de collision

2.3.10 La réunion a examiné les résultats de la onzième évaluation AFI du risque de collision, largement influencée par les activités du groupe d'analyse des incidents ATS (AIAG) et du groupe AFI d'action tactique. La réunion a pris acte des efforts déployés par le TAG et l'ARMA pour gérer les UCR, y compris la présence d'aéronefs non approuvés RVSM, dans toute la mesure du possible. En ce qui concerne les efforts en cours pour achever la délimitation de la FIR Khartoum, la réunion a mis en évidence la nécessité pour l'OACI de décider si le service de surveillance RVSM pour le Sud-Soudan sera fourni par la AFI RMA ou la MID RMA.

Plan de contingence

2.3.11 La réunion a examiné les difficultés rencontrées par les ANSP lors de l'élaboration et de la promulgation de leurs plans d'urgence ATM et a noté que sur les vingt-huit FIRs de la région AFI, seuls six États/FIRs avaient soumis leurs plans d'urgence incorporant les VACP et PHE. Des plans d'urgence ATM ont été reçus d'autres sources, mais manquent d'informations sur les mesures à prendre en cas d'activité de cendres volcaniques ou d'urgence en matière de santé publique. La réunion a exhorté les États/ANSP concernés à mettre à jour leurs plans d'urgence ATM et à inclure, le cas échéant, les exigences VACP et PHE et à accélérer de façon urgente la promulgation.

Groupe d'action tactique AFI (TAG) et Groupe d'analyse des incidents ATS (AIAG).

2.3.12 La réunion a noté que le TAG AFI a tenu sa dixième réunion (TAG/10) à Johannesburg, Afrique du Sud, le 16 mars 2018, à la suite de la quinzième réunion du groupe d'analyse des incidents ATS (AIAG/15). La réunion a noté plusieurs améliorations opérationnelles en ce qui concerne individuellement les FIR dont les résultats en matière de réduction des DUC ont été spécifiquement facilités et contrôlés par le TAG.

Opérations d'aérodromes

2.3.13 En ce qui concerne la mise en œuvre des projets AOP, la réunion a examiné et approuvé la définition des projets effectuée par le Secrétariat, y compris la définition et la description des compétences requises pour les Equipes de projet. À la suite des discussions ci-dessus, la réunion a identifié des Experts pour faire partie des Equipes de projet, ainsi que des coordinateurs des Equipes projet, et a débattu de la méthodologie de travail et des délais. Par conséquent, le Sous-groupe a formulé les projets de Conclusion et de Décision suivants :

PROJET DE DECISION 2/15 : Mise en œuvre des projets relatifs aux opérations d'aérodrome	
<p>Que,</p> <p>a) Les experts devant être membres des équipes de projet ont été identifiés conformément à l'appendice 3F du présent rapport ;</p> <p>b) Les équipes de projet sont chargées de coordonner l'élaboration des documents de projet et des stratégies de mise en œuvre en collaboration avec le Secrétariat avant la fin de 2018 ;</p> <p>c) Les équipes de projet devraient rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets à l'AAO-SG ; et</p> <p>d) Le Secrétariat enverra une lettre de suivi aux États et organisations concernés, les informant de la nomination des membres des équipes de projet et leur rappelant de fournir un soutien adéquat aux activités des équipes de projet.</p>	<p>Impact attendu :</p> <p><input type="checkbox"/> Politique / global</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Interrégional</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Economique</p> <p><input type="checkbox"/> Environnemental</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique</p>
<p>Pourquoi : Pour favoriser la mise en œuvre des projets relatifs aux opérations d'aérodrome.</p>	
<p>Quand: As soon as possible</p>	<p>Status:</p>
<p>Qui: <input type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secrétariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ACI, Exploitants d'aérodromes, ANSPs</p>	

PROJET DE CONCLUSION 2/16: Participation des États et des Organisations aux activités du Sous-groupe et des Equipes projet de l'AAO

Que Les États, l'IATA, les exploitants d'aérodromes et l'ACI sont priés de fournir davantage d'experts en envoyant des lettres de candidature avec CV aux bureaux régionaux de l'OACI. En outre, les exploitants d'aérodromes et l'ACI devraient participer et soutenir efficacement les activités de l'AAO / SG et d'APIRG, y compris les réunions	Impact attendu : <input type="checkbox"/> Politique / global <input checked="" type="checkbox"/> Interrégional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique
Pourquoi : Pour soutenir la mise en œuvre des projets.	
Quand: 2019	Status:
Qui: <input type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secrétariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ACI, Exploitants d'aérodromes, ANSPs	

Certification d'aérodromes

2.3.13 La réunion a rappelé que le projet de certification d'aérodrome découlait des objectifs de la Conférence ministérielle sur la sécurité de l'aviation en Afrique, tenue à Abuja (Nigéria) du 16 au 20 juillet 2012. La réunion a été informé du pourcentage actuel d'aérodromes certifiés dans la région AFI, qui s'élève à 26,4%. Cela a été affecté par l'ajout de nouveaux aérodromes internationaux publiés dans l'eANP par les États. En fait, de nombreux aérodromes internationaux publiés dans l'eANP ne sont pas utilisés pour des opérations internationales, ou ne sont pas conformes aux SARP. La réunion a reconnu la nécessité pour les États d'aborder cette question afin d'améliorer l'image de la région. La réunion a examiné les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du projet, liés à la résolution des carences constatées dans les aéroports, à l'engagement des Autorités d'aviation civile et des exploitants d'aéroports et à l'indisponibilité d'un personnel technique formé. Enfin, le manque d'Experts pour les Equipes de projet a été également mentionné. La réunion s'est félicitée des progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet de certification des aérodromes, a encouragé les États à poursuivre sa mise en œuvre et a formulé le projet de Conclusion suivant :

PROJET DE CONCLUSION 2/17 : Mise en œuvre du projet de certification d'aérodromes	
Que, a) Les États participant au projet de certification des aérodromes du Plan AFI, qui progressent lentement, sont invités à réengager leurs AAC et les exploitants d'aéroports du projet en mettant en œuvre leurs plans d'action, y compris la résolution des défaillances dans les aéroports ; b) Les États qui ont terminé avec succès la certification de l'aérodrome principal dans le cadre du projet sont encouragés à poursuivre	Impact attendu : <input type="checkbox"/> Politique / global <input checked="" type="checkbox"/> Interrégional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique

<p>la certification de leurs aérodromes restants ;</p> <p>c) Les États qui ne l'ont pas encore fait adhèrent au projet de certification d'aérodrome lorsque cela est possible ; et</p> <p>d) Les autorités d'aviation civile et les exploitants d'aéroport devraient recruter, former et retenir un personnel technique adéquat.</p>	
<p>Pourquoi: Afin d'augmenter considérablement le nombre d'aérodromes certifiés.</p>	
<p>Quand: Dès que possible</p>	<p>Status:</p>
<p>Qui: <input type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secretariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ACI, Exploitants d'aérodromes, ANSPs</p>	

Sécurité des pistes

2.3.14 En ce qui concerne le programme de sécurité des pistes, la réunion a pris note de l'état d'avancement du projet élaboré dans le cadre du RASG-AFI pour aider les États. Depuis 2014, plusieurs États ont eu recours aux Go-Team pour établir des RST sur leurs aérodromes. À ce jour, trente (30) aérodromes ont établi une RST opérationnelle sur les 144 contenus dans le eANP. La réunion a reçu une mise à jour des résultats du deuxième symposium mondial sur la sécurité des pistes tenu à Lima (Pérou) les 20 et 22 novembre 2017, en particulier du nouveau plan d'action mondial pour la sécurité des pistes. Pour favoriser la mise en œuvre du projet, le sous-groupe a approuvé le projet de Conclusion suivant :

<p>PROJET DE CONCLUSION 2/18 : Établissement d'équipes efficaces de sécurité des pistes aux aérodromes de la Région AFI</p>	
<p>Que,</p> <p>a) Les États qui ne l'ont pas encore fait sont priés d'assurer la mise en place d'équipes locales compétentes de sécurité des pistes sur leurs aérodromes utilisés pour les opérations internationales avant la fin de 2020 ;</p> <p>b) L'OACI, les États, les partenaires de l'Équipe régionale chargée de la sécurité des pistes et l'industrie devraient continuer de soutenir le programme de sécurité des pistes grâce à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action mondial pour la sécurité des pistes ; et</p> <p>c) Les bureaux régionaux AFI de l'OACI pour rappeler aux États de demander l'assistance de l'équipe de travail du RASG-AFI pour l'établissement d'un LRST efficace à leurs aérodromes.</p>	<p>Impact attendu :</p> <p><input type="checkbox"/> Politique / global</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Interrégional</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Economique</p> <p><input type="checkbox"/> Environnemental</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique</p>

Pourquoi: Favoriser la mise en oeuvre du Projet	
Quand: 2020	Status:
Qui: <input type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secrétariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ACI, Exploitants d'aérodromes, ANSPs	

AFI eANP

2.4 S'agissant de l'état d'avancement de la mise en œuvre des trois volumes du AFI eANP, la réunion a noté que, suite à l'approbation du nouveau volume I du Doc 7474 par le Conseil le 19 août 2016, les Bureaux régionaux de l'OACI avaient circulé une proposition d'amendement (PfA) du volume II aux États et Organisations concernés, les commentaires reçus ayant été incorporés. L'approbation finale appartient maintenant à APIRG. La réunion a soulevé des préoccupations concernant la cohérence des informations publiées par les États sur les aérodromes de la région AFI et a appelé à leur diligence pour assurer l'alignement et la précision des informations publiées dans l'eANP, leur SAAQ de l'USOAP-CMA et leurs AIP. À cet égard, le Sous-groupe a formulé les projets de Conclusions suivants :

PROJET DE CONCLUSION 2/19 : Plan AFI de navigation aérienne (Doc 7474)	
<p>Que,</p> <ul style="list-style-type: none"> a) APIRG approuve la version finale du Volume II de l'AFI AFI telle que présentée à l'Annexe 4A du présent rapport ; b) Les États de la Région AFI formulent leurs observations en temps utile sur le Volume III de la PNA AFI, comme indiqué à l'Appendice 4B du présent rapport, une fois diffusée pour commentaires ; c) La procédure figurant à l'appendice 4C du présent rapport pour la modification de L'eANP AFI est strictement respectée par les États lors de l'initiation ; d) Les Bureaux régionaux ESAF et WACAF entame le traitement en temps opportun des PfA qui concernent les États auxquels ils sont accrédités ; et e) Les Bureaux régionaux ESAF et WACAF accélèrent le traitement de toutes les demandes en suspens de modifications de la PNA soumises par les États pour inclusion dans les Volumes I et II du PNAE AFI, dès que possible.. 	<p>Impact attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Politique / global <input checked="" type="checkbox"/> Interrégional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique
Pourquoi : À ce jour, l'approbation finale des volumes II et III du eANP AFI n'est pas effective. La cohérence des informations publiées par les États sur les aérodromes dans la région AFI suscite des préoccupations.	
Quand: 2019	Status:

Qui: <input type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secrétariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres: Exploitants d'aérodromes, ANSPs
--

PROJET DE CONCLUSION 2/20 : Harmonisation des informations publiées par les États concernant les aérodromes	
Que, afin d'assurer la cohérence des informations relatives aux aérodromes utilisés pour les opérations internationales, les États devraient harmoniser les informations publiées dans le eANP AFI, leur USOAP SAAQ et leurs AIP.	Impact attendu : <input type="checkbox"/> Politique / global <input checked="" type="checkbox"/> Interrégional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Opérationnel / Technique
Pourquoi: La cohérence des informations publiées par les États sur les aérodromes dans la région AFI suscite des préoccupations.	
Quand: 2020	Status:
Qui: <input type="checkbox"/> Coordinateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> OACI Secretariat <input type="checkbox"/> OACI HQ <input checked="" type="checkbox"/> Autres: Exploitants d'aérodromes, ANSPs	

Formulaires AFI de rapport de navigation aérienne (ANRF)

2.5 La réunion s'est félicitée du travail accompli par le Secrétariat pour mettre à jour les formulaires AFI de rapport de navigation aérienne (ANRF). Cependant, il a été noté que, dans les États AFI, les rapports sur les progrès de la mise en œuvre prévus dans la Conclusion 20/05 d'APIRG sont encore limités. Le sous-groupe a pris note des objectifs d'introduction et de planification des modules du bloc 1 de l'ASBU qui entreraient en vigueur en janvier 2019.

Base de données AFI des carences de la navigation aérienne (AANDD)

2.6 La réunion note que l'AANDD est devenue opérationnelle et une lettre aux États invitant les États et les organisations à fournir des points focaux pour l'interaction avec l'AANDD, qui recevront des lettres de créance pour accéder à l'AANDD pour signaler les déficiences et soumettre des mises à jour sur les mesures prises pour remédier aux lacunes. Il a toutefois été noté que de nombreux États n'avaient toujours pas communiqué aux bureaux régionaux les points de contact demandés. En conséquence, les États et les organisations ont été instamment priés de communiquer leurs coordonnées au Bureau régional conformément à la lettre d'État et de se servir de l'AANDD. En ce qui concerne les zones de notification minimales, la réunion a noté que les informations sur les opérations d'aérodrome manquaient et a exhorté le Secrétariat à fournir une liste des déficiences qui seront ajoutées à la base de données. La réunion a également demandé au Secrétariat d'assurer la disponibilité de personnel qualifié et formé aux TIC dans les deux Bureaux régionaux, afin de soutenir le système et les utilisateurs, dans l'utilisation et la gestion efficaces de la plateforme AANDD. Le Secrétariat a été prié de donner des directives aux utilisateurs afin de faciliter leur utilisation efficace de l'outil.

3 MESURES À PRENDRE PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations fournies dans le rapport de la réunion AAO-SG/2 ; et
- b) Statuer sur les projets de Conclusions et de Décisions